



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Lot 01

**Prestations de gardiennage pour les sites Campus de
Labège (dont ENSIACET), AgroToulouse, ENSEEIHT et
IMFT**

2026SERV000002

Toulouse INP

6 allée Emile Monso BP 34038

31029 TOULOUSE CEDEX 4

Table des matières

1.	AgroToulouse	4
1.1	Présentation du site	4
	• Systèmes de sécurité installés :	4
1.2	Contacts	4
1.3	Prestations récurrentes attendues	5
1.3.1	Ronde de fermeture quotidienne	5
1.3.2	Télésurveillance et levée de doute	5
1.4	Moyens humains et techniques	6
	• Exigences pour les agents :	6
	• Moyens à fournir par le prestataire :	6
	• Moyens fournis par l'établissement :	6
1.5	Modalités d'exécution	6
1.6	Prestations ponctuelles.....	7
1.7	Qualité, contrôle et traçabilité.....	7
	• Exigences :	7
2.	IMFT	7
2.1	Présentation du site	7
	• Systèmes de sécurité installés :	7
2.2	Prestations récurrentes attendues	7
2.2.1	Ronde de fermeture quotidienne	8
2.2.2	Télésurveillance et levée de doute	8
2.3	Moyens humains et techniques	9
	• Exigences pour les agents :	9
	• Moyens à fournir par le prestataire :	9
	• Moyens fournis par l'établissement :	9
2.4	Modalités d'exécution	9
2.5	Qualité, contrôle et traçabilité.....	9
2.6	Prestations ponctuelles.....	10
3.	Campus de labège.....	10
3.1	Existant.....	10
3.1.1	Mode de fonctionnement normal	10
3.1.2	Mode de fonctionnement dégradé Février 2026 à Juin 2026 :	14

3.2	Périmètre	15
3.2.1	Périmètre géographique	15
	• Systèmes de sécurité installés :	15
3.2.2	Périmètre des prestations ponctuelles attendues.....	16
3.3	Liste non exhaustive des missions attendues et modalités d'exécution	16
3.3.1	Missions attendues :	16
3.3.2.	Moyens humains et techniques	17
	• Exigences pour les agents :	17
	• Moyens à fournir par le prestataire :	17
	• Moyens fournis par l'établissement :	17
3.3.	3 Modalités d'exécution	17
3.3.4	Qualité, contrôle et traçabilité.....	17
	• Exigences :	17
3.4	Contacts	18

L'objectif du présent marché est de garantir de manière fiable et continue, pour chaque site :

- La **fermeture sécurisée quotidienne** du site
- La **surveillance active et préventive** de l'établissement
- La **réactivité immédiate** face aux alarmes techniques et sécuritaires
- La **levée de doute** rapide et conforme en cas d'alerte
- La **traçabilité de chaque action** de sécurité réalisée

1. AGROTOULOUSE

1.1 Présentation du site

Le site INP-AgroToulouse est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche situé dans un environnement clos et sécurisé. Il comprend :

- **10 points d'accès** : 3 portails véhicules et 7 portillons piétons
- **2 bâtiments principaux** : A et C
- **Équipements spécifiques** : 3 serres, 1 soute chimique
- **Stationnements** : 1 parking intérieur (personnel), 2 parkings extérieurs (visiteurs et étudiants)
- **47 accès à contrôlés aux bâtiments**
- **Systèmes de sécurité installés** :
 - **Contrôle d'accès** : 84 points d'accès gérés via le système *SALTO*
 - **Alarmes intrusion** :
 - Bâtiment A : centrale *Galaxy*, 10 zones, 162 détecteurs
 - Bâtiment C : centrale *Galaxy*, 1 zone, 25 détecteurs
 - Soute chimique : centrale *Ajax*, 1 zone, 3 détecteurs

Un plan détaillé du site (points d'accès, zones anti-intrusion) est fourni en annexe.

1.2 Contacts

FONCTION	NOM	Prénom	Téléphone	Mail
Secrétaire Générale	STEPHAN	Fabienne	07 64 50 85 33	Fabienne.stephan@toulouse-inp.fr
Responsable Service Technique, Immobilier et Logistique	ARPIZOU	Jean-Marie	06 78 81 00 87	Jeanmarie.arpizou@toulouse-inp.fr
Conseiller de Prévention	SILVESTRE	Jérôme	06 15 50 06 71	Jerome.silvestre@toulouse-inp.fr

Responsable Logistique	LAFARGUE	Thomas	06 25 05 77 93	Thomas.lafargue@toulouse-inp.fr
------------------------	----------	--------	----------------	---------------------------------

1.3 Prestations récurrentes attendues

1.3.1 Ronde de fermeture quotidienne

Le titulaire du présent marché assurera les rondes de fermeture du site selon les modalités suivantes :

- **Périodicité** : 365 jours par an, y compris les week-ends et jours fériés.
- **Horaires** :
 - Du lundi au vendredi à **20h30**,
 - Le samedi, le dimanche et pendant les périodes de fermeture du site à **19h30**.
 - Ces horaires pourront être **modifiés ponctuellement en fonction des évènements organisés sur le site** ; dans ce cas, le titulaire sera informé au préalable par le maître d'ouvrage.
- **Durée de la ronde** : environ **30 minutes** par intervention.
- **Volume total estimatif** : environ **730 heures sur 4 ans**.

Les rondes comprennent :

- Consultation du registre journalier
- Activation des portes coupe-feu
- Annonce sonore à l'entrée de chaque zone (klaxon) pour évacuation du public
- Vérification physique et verrouillage des accès extérieurs (portails, portes)
- Contrôle intérieur des bâtiments : fermeture des portes/fenêtres, extinction des éclairages
- Mise en service de l'alarme intrusion
- En cas de panne du contrôle d'accès : verrouillage manuel et fiche d'anomalie
- Signature du registre

Objectifs de la ronde :

- Assurer l'**absence de personnel** dans les locaux
- Vérification **systématique des issues**
- Observation **visuelle des installations** (signalements éventuels)
- **Mise en sécurité globale** du site

1.3.2 Télésurveillance et levée de doute

Missions :

- Réception des alarmes depuis les centrales Galaxy et Ajax
- Vérification téléphonique sur site puis auprès des contacts désignés
- En cas d'alerte critique ou absence de réponse : **intervention physique**
- Levée de doute sur place dans les délais contractuels
- Rédaction d'un rapport d'intervention détaillé

Typologies d'alarmes :

- **Techniques** : piles faibles, coupure secteur, absence de test périodique
- **Sécuritaires** : intrusion, agression, déclenchement sous contrainte, sabotage

Procédure de traitement :

- Appel immédiat sur site
- Si absence de réponse ou mot de passe erroné : appel aux contacts désignés
- Message vocal laissé en cas de non-réponse
- En cas d'alarme sécuritaire : intervention physique obligatoire
- En cas de danger avéré : alerte aux forces de l'ordre

Levée de doute physique :

- Réalisation dans les meilleurs délais
- Inspection des accès et signes d'intrusion
- Application des consignes client

1.4 Moyens humains et techniques

- **Exigences pour les agents :**
 - Carte professionnelle *CNAPS* à jour
 - Bonne connaissance des consignes de sécurité, courtoisie, discrétion
 - Aptitude à rédiger des comptes rendus écrits
- **Moyens à fournir par le prestataire :**
 - Tenue professionnelle identifiable
 - Lampe torche, smartphone ou radio
 - Téléphone d'astreinte opérationnel
 - Registre journalier
- **Moyens fournis par l'établissement :**
 - Clés et badges d'accès
 - Klaxon pour évacuation sonore

1.5 Modalités d'exécution

- **Horaires d'ouverture** du site : 07h30 à 19h00
- **Rondes de fermeture :**
 - 20h30 en période normale

- 19h30 pendant les périodes de fermeture et week-ends
- **Effectif minimum requis** : 1 agent par soir
- **Période de prestation** : annuelle, y compris week-ends et vacances
- **Respect strict** des procédures de sécurité internes

1.6 Prestations ponctuelles

En cas de défaillance du système anti-intrusion ou bien d'un événement majeur à proximité de l'établissement, une présence d'un ou plusieurs agents de sécurité pourra être demandée sans limite de temps.

1.7 Qualité, contrôle et traçabilité

- **Exigences** :
 - Tenue rigoureuse du registre journalier
 - Remplissage systématique des fiches de levée de doute
 - Contrôles inopinés réalisés par le représentant du site
 - Rapport mensuel de prestation (si prévu dans le marché)
 - 100 % des rondes réalisées et tracées
 - 100 % des alarmes traitées dans les délais contractuels
 - 0 % d'incidents non signalés ou non documentés

Annexes

- **Annexe 1** : Plan du site avec localisation des accès et zones d'alarme intrusion

2. IMFT

2.1 Présentation du site

L'Institut de Mécanique des Fluides Toulouse (IMFT) est une **Unité Mixte de Recherche (UMR 5502)**, soutenue par ses trois tutelles : **Le CNRS, Toulouse INP-ENSEEIH et l'Université Toulouse III – Paul Sabatier**. Il comprend :

- **4 points d'accès** : 3 portails véhicules et 1 portillon piétons
- **5 bâtiments principaux** : Nougaro, Castex, Camichel, Escande, TGV
- **Stationnements** : 1 parking couvert portail entrée A, 1 parking portail non couvert entrée B
- **Systèmes de sécurité installés** :
 - **Contrôle d'accès** : système *SALTO*
 - **Alarmes intrusion** : centrale *Galaxy*

2.2 Prestations récurrentes attendues

2.2.1 Ronde de fermeture quotidienne

Le titulaire du présent marché assurera les rondes de fermeture du site selon les modalités suivantes :

Périodicité : Fermeture du site tous les soirs du lundi au samedi sauf les jours fériés et les ponts. (Ex : quand le jour férié tombe le mardi, le lundi est fermé et sous alarme idem quand le jour férié tombe le vendredi, le samedi est fermé et sous alarme). Fermeture et sous alarme la semaine entre Noël et le 1^{er} de l'an.

- **Horaires** :
 - Du lundi au samedi à **21h00 pas avant**
 - Ces horaires pourront être **modifiés ponctuellement en fonction des événements organisés sur le site** ; dans ce cas, le titulaire sera informé au préalable par le maître d'ouvrage.
- **Durée de la ronde** : environ **30 minutes** par intervention.
- **Volume total estimatif** : environ **610 heures sur 4 ans**.

Les rondes comprennent :

- Ronde extérieure : vérification physique des accès extérieurs portails et portes d'entrées
- Ronde intérieure : fermer à clés toutes les portes des 1^{ers} étages donnant sur l'extérieur plan en Annexe 2 « Plan fermeture des portes 1er étage IMFT »
- Contrôle intérieur des bâtiments : fermeture des portes/fenêtres, extinction des éclairages
- Mise en service de l'alarme intrusion
- En cas de panne du contrôle d'accès : verrouillage manuel et fiche d'anomalie

Objectifs de la ronde :

- Assurer l'**absence de personnel** dans les locaux
- Vérification **systématique des issues**
- Observation **visuelle des installations** (signalements éventuels) fuite d'eau, début incendie
- **Mise en sécurité globale** du site

2.2.2 Télésurveillance et levée de doute

Missions :

- Réception des alarmes depuis les centrales Galaxy
- Vérification téléphonique sur site puis auprès des contacts désignés
- En cas d'alerte critique ou absence de réponse : **intervention physique**
- Levée de doute sur place dans les délais contractuels
- Rédaction d'un rapport d'intervention détaillé

Typologies d'alarmes :

- **Techniques** : piles faibles, coupure secteur, absence de test périodique
- **Sécuritaires** : intrusion, agression, déclenchement sous contrainte, sabotage

Procédure de traitement :

- Appel immédiat sur site
- Si absence de réponse ou mot de passe erroné : appel aux contacts désignés
- Message vocal laissé en cas de non-réponse
- En cas d'alarme sécuritaire : intervention physique obligatoire
- En cas de danger avéré : alerte aux forces de l'ordre

Levée de doute physique :

- Réalisation dans les meilleurs délais
- Inspection des accès et signes d'intrusion
- Application des consignes client

2.3 Moyens humains et techniques

- **Exigences pour les agents :**
 - Carte professionnelle *CNAPS* à jour
 - Bonne connaissance des consignes de sécurité, courtoisie, discrétion
 - Aptitude à rédiger des comptes rendus écrits
- **Moyens à fournir par le prestataire :**
 - Tenue professionnelle identifiable
 - Lampe torche, smartphone ou radio
 - Téléphone d'astreinte opérationnel
 - Registre journalier
- **Moyens fournis par l'établissement :**
 - Clés et badges d'accès

2.4 Modalités d'exécution

- **Horaires d'ouverture** du site : 06h00 à 21h00 du lundi au vendredi et 08h00 à 21h00 le samedi
- **Rondes de fermeture :**
 - 21h00 pas avant du lundi au samedi
- **Effectif minimum requis** : 1 agent par soir
- **Période de prestation** : annuelle
- **Respect strict** des procédures de sécurité internes

2.5 Qualité, contrôle et traçabilité

- Exigences :
 - Tenue rigoureuse du registre journalier

- Remplissage systématique des fiches de levée de doute
- Contrôles inopinés réalisés par le représentant du site
- Rapport mensuel de prestation (si prévu dans le marché)
- 100 % des rondes réalisées et tracées
- 100 % des alarmes traitées dans les délais contractuels
- 0 % d'incidents non signalés ou non documentés

Annexes

- **Annexe 2** : Plan fermeture des portes 1er étage IMFT

2.6 Prestations ponctuelles

En cas de défaillance du système anti-intrusion ou bien d'un événement majeur à proximité de l'établissement, une présence d'un ou plusieurs agents de sécurité pourra être demandée sans limite de temps.

3. CAMPUS DE LABEGE

3.1 Existant

3.1.1 Mode de fonctionnement normal

Le service des gardes, créé il y a 40 ans, avec une double vocation de sécurité et de soutien social aux personnels, assure aujourd'hui une présence continue sur le campus universitaire (H24, 7j/7). L'équipe est actuellement composée de 4 agents et d'un encadrant.

Il a pour vocation de fournir à l'établissement un service de surveillance générale du site, de gestion d'alarmes (incendie, intrusion, technique), de protection des personnes et des biens, d'interventions d'ordre technique ou de service, et d'information.

Les raisons d'être de ce service sont entre-autres :

- Le besoin de contrôle, de fermeture et d'ouverture de bâtiments et/ou d'accès,
- Le besoin de veille de sécurité et de sûreté (système d'alarme intrusion et incendie),
- Le besoin de veille d'installations techniques (portails, chaufferie, ascenseur, groupe électrogène...),
- Les risques liés à la malveillance (vol, infraction, détérioration ...),
- Les risques liés aux installations techniques (coupure électrique, eau, gaz...),
- Les risques liés à la présence et l'utilisation de produits dangereux (chimiques et gaz spéciaux),
- Les risques liés aux incendies,
- Les risques liés à la présence de public (accident, malaise ...).

Pour assurer ces missions, des personnels logés assurent une présence sur le campus de 18h00 à 07h00 du lundi au vendredi et en continu les samedis, dimanches, jours fériés et périodes de fermeture du site (Vacances d'été et de fin d'année).

4 personnels sont dévolus aux astreintes. Un planning est établi pour l'année. Les astreintes sont de 7 jours consécutifs, du dimanche 20h00 au dimanche suivant 20h00. Une procédure de rotation est disponible en annexe.

MISSIONS DES AGENTS :

- **Observer :**
 - Dans le cadre des rondes,
 - Dans le cadre de levées de doute ou d'autres types d'interventions.
- **Protéger :**
 - Eviter les sur-accidents,
 - Baliser les situations dangereuses,
 - Sécuriser le patrimoine du campus le cas échéant.
- **Alerter :**
 - Appeler les services d'incendies et de secours en cas d'incendie ou d'accident de personne (18),
 - Contacter le responsable campus dans l'ordre de la chaine hiérarchique campus (voir document « annuaire chaine hiérarchique campus ») pour l'informer de la situation,
 - Appeler les services de polices ou de gendarmerie (17) en cas d'infraction, vol, agression, après avis du responsable représentant l'établissement.
- **Intervenir :**
 - Analyser rapidement mais sans précipitation la situation,
 - Evaluer les risques,
 - Intervenir sans se mettre en danger,
 - Faire preuve d'initiative et de bon sens.

Les gardes doivent être en capacité d'intervenir en tout point du campus dans un délai n'excédant pas 20minutes. Ce délai peut être porté à 1h dans certaines conditions (Noël, Jour de l'an) et après autorisation du responsable du campus.
- **Rendre compte :**
 - Renseigner la main courante et les formulaires spécifiques,
 - Rédiger des comptes rendus en répondant aux questions suivantes : Qui ? Quoi ? Quand ? Comment ? Où ? Combien ?

Les gardes doivent se conformer aux consignes et procédures annexées au document de cadrage du service.

OUTILS :

Pour remplir leurs missions, les gardes ont pour supports documentaires :

- un annuaire d'urgence,
- des consignes permanentes,

- des consignes temporaires,
- des documentations techniques (procédures, plans, ...),
- des formulaires.

L'ensemble de ces documents est disponible dans le dossier « gardes campus Toulouse/Labège » du porte document partage.

Un téléphone GSM équipe le garde d'astreinte. Il permet d'être joint, de recevoir des messages d'alarmes et de joindre toutes personnes dans le cadre de son service. Les gardes doivent maintenir ce téléphone GSM à portée suffisante pour pouvoir l'entendre sonner en toutes circonstances.

Un trousseau de clés permettant l'accès aux locaux du campus est à disposition du garde de service. Les clés ne se trouvant pas sur le trousseau sont disponibles à l'accueil du campus.

ACCES AUX LOCAUX :

Dans le cadre de leur service, les gardes ont accès à tous les locaux de l'établissement à l'exception des locaux nécessitant une habilitation réglementaire non détenue par le garde de service (ex : habilitation électrique) ou pour des raisons de sécurité particulière (ex : laboratoire CVD LGC ENSIACET).

PROFESSIONNALISME :

Les gardes, en tant que représentants de l'établissement, doivent, dans leurs attitudes et leurs rapports aux autres, être soucieux de l'image qu'ils donnent. Sens de l'accueil, vocabulaire et ton employé doivent être courtois.

Les gardes doivent faire preuve :

- D'adaptabilité,
- D'honnêteté,
- D'esprit d'initiative,
- De bon sens,
- De discrétion.

DROITS ET DEVOIRS :

Les personnels d'astreintes ne sont ni des agents de sécurité professionnels (titulaire d'un CQP APS : certificat de qualification professionnelle d'agent de prévention et de sécurité et communément appelé « vigile ») ni des policiers.

La fouille corporelle d'un individu est FORMELLEMENT INTERDITE. Il en est de même avec les sacs ou les divers contenants. Les inspections visuelles peuvent être effectuées dans certains cas et toujours sur la base d'une consigne écrite.

Exemple de planning :

planing gardes 2025(3) - xls - Excel

Vincent KOEHRET

Partager

D3

Campus INP Toulouse-Labège

Validé en réunion d'équipe le 14/03/25

Auteur : Vincent KOEHRET

2025

2026

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
1	T. Taccoust	1 A. Philip	1 A. Maunoury	1 A. Philip	1 A. Philip	1 A. Philip	1 A. Banguex	1 A. Banguex	1 A. Maunoury	1 A. Maunoury	1 A. Maunoury	1 A. Maunoury	1 T. Taccoust
2	T. Taccoust	2 A. Philip	2 A. Maunoury	2 A. Philip	2 A. Philip	2 A. Philip	2 A. Banguex	2 A. Banguex	2 A. Maunoury	2 A. Maunoury	2 A. Maunoury	2 A. Maunoury	2 T. Taccoust
3	T. Taccoust	3 A. Philip	3 A. Maunoury	3 A. Philip	3 A. Philip	3 A. Philip	3 A. Banguex	3 A. Banguex	3 A. Maunoury	3 A. Maunoury	3 A. Maunoury	3 A. Maunoury	3 T. Taccoust
4	T. Taccoust	4 A. Philip	4 T. Taccoust	4 A. Philip	4 A. Philip	4 A. Philip	4 A. Banguex	4 A. Banguex	4 A. Maunoury	4 A. Maunoury	4 T. Taccoust	4 A. Maunoury	4 T. Taccoust
5	T. Taccoust	5 A. Maunoury	5 T. Taccoust	5 A. Philip	5 A. Philip	5 A. Banguex	5 A. Banguex	5 A. Maunoury	5 A. Maunoury	5 A. Maunoury	5 T. Taccoust	5 A. Maunoury	5 A. Maunoury
6	A. Philip	6 A. Maunoury	6 T. Taccoust	6 A. Philip	6 A. Banguex	6 A. Banguex	6 A. Banguex	6 A. Maunoury	6 A. Maunoury	6 T. Taccoust	6 A. Maunoury	6 A. Maunoury	6 A. Maunoury
7	A. Philip	7 A. Maunoury	7 T. Taccoust	7 A. Banguex	7 A. Banguex	7 A. Banguex	7 A. Maunoury	7 A. Maunoury	7 T. Taccoust	7 T. Taccoust	7 A. Maunoury	7 A. Maunoury	7 A. Maunoury
8	A. Philip	8 A. Maunoury	8 T. Taccoust	8 A. Banguex	8 A. Banguex	8 A. Banguex	8 A. Maunoury	8 T. Taccoust	8 A. Philip	8 A. Banguex	8 T. Taccoust	8 A. Maunoury	8 A. Maunoury
9	A. Philip	9 A. Maunoury	9 T. Taccoust	9 A. Banguex	9 A. Banguex	9 A. Banguex	9 A. Maunoury	9 A. Maunoury	9 T. Taccoust	9 T. Taccoust	9 T. Taccoust	9 T. Taccoust	9 A. Maunoury
10	T. Taccoust	10 T. Taccoust	10 A. Philip	10 A. Banguex	10 A. Banguex	10 A. Banguex	10 A. Maunoury	10 A. Maunoury	10 T. Taccoust	10 T. Taccoust	10 A. Banguex	10 T. Taccoust	10 A. Maunoury
11	A. Philip	11 T. Taccoust	11 A. Philip	11 A. Banguex	11 A. Banguex	11 A. Maunoury	11 T. Taccoust	11 T. Taccoust	11 T. Taccoust	11 A. Banguex	11 T. Taccoust	11 A. Maunoury	11 A. Maunoury
12	A. Philip	12 T. Taccoust	12 A. Philip	12 A. Banguex	12 A. Banguex	12 A. Maunoury	12 T. Taccoust	12 T. Taccoust	12 T. Taccoust	12 A. Banguex	12 T. Taccoust	12 T. Taccoust	12 T. Taccoust
13	A. Maunoury	13 T. Taccoust	13 A. Philip	13 A. Banguex	13 A. Banguex	13 A. Maunoury	13 T. Taccoust	13 T. Taccoust	13 A. Philip	13 A. Banguex	13 T. Taccoust	13 T. Taccoust	13 T. Taccoust
14	A. Maunoury	14 T. Taccoust	14 A. Philip	14 A. Banguex	14 A. Maunoury	14 A. Maunoury	14 T. Taccoust	14 T. Taccoust	14 A. Philip	14 A. Banguex	14 T. Taccoust	14 T. Taccoust	14 T. Taccoust
15	A. Maunoury	15 T. Taccoust	15 A. Philip	15 A. Banguex	15 A. Maunoury	15 A. Maunoury	15 T. Taccoust	15 T. Taccoust	15 A. Philip	15 A. Philip	15 A. Banguex	15 A. Banguex	15 T. Taccoust
16	A. Maunoury	16 T. Taccoust	16 A. Philip	16 A. Banguex	16 A. Maunoury	16 A. Maunoury	16 T. Taccoust	16 T. Taccoust	16 A. Philip	16 A. Philip	16 A. Banguex	16 A. Banguex	16 T. Taccoust
17	A. Maunoury	17 A. Philip	17 A. Maunoury	17 A. Banguex	17 A. Banguex	17 T. Taccoust	17 T. Taccoust	17 T. Taccoust	17 A. Philip	17 A. Philip	17 A. Maunoury	17 A. Banguex	17 T. Taccoust
18	A. Maunoury	18 A. Philip	18 A. Maunoury	18 A. Banguex	18 A. Banguex	18 T. Taccoust	18 T. Taccoust	18 A. Philip	18 A. Philip	18 A. Philip	18 A. Maunoury	18 A. Banguex	18 T. Taccoust
19	A. Maunoury	19 A. Philip	19 A. Maunoury	19 A. Banguex	19 A. Banguex	19 T. Taccoust	19 T. Taccoust	19 A. Philip	19 A. Philip	19 A. Philip	19 A. Maunoury	19 A. Banguex	19 A. Banguex
20	T. Taccoust	20 A. Philip	20 A. Maunoury	20 A. Banguex	20 T. Taccoust	20 T. Taccoust	20 T. Taccoust	20 A. Philip	20 A. Philip	20 A. Banguex	20 A. Maunoury	20 A. Banguex	20 A. Banguex
21	A. Philip	21 A. Philip	21 A. Maunoury	21 T. Taccoust	21 T. Taccoust	21 A. Philip	21 A. Philip	21 A. Philip	21 A. Philip	21 A. Banguex	21 A. Maunoury	21 A. Maunoury	21 A. Philip
22	T. Taccoust	22 A. Philip	22 A. Maunoury	22 T. Taccoust	22 T. Taccoust	22 T. Taccoust	22 A. Philip	22 A. Philip	22 A. Philip	22 A. Banguex	22 A. Maunoury	22 A. Maunoury	22 A. Banguex
23	T. Taccoust	23 A. Philip	23 T. Taccoust	23 T. Taccoust	23 T. Taccoust	23 A. Philip	23 A. Philip	23 A. Philip	23 A. Banguex	23 A. Banguex	23 A. Banguex	23 A. Maunoury	23 A. Maunoury
24	T. Taccoust	24 A. Maunoury	24 T. Taccoust	24 T. Taccoust	24 T. Taccoust	24 A. Philip	24 A. Philip	24 A. Philip	24 A. Banguex	24 A. Banguex	24 T. Taccoust	24 A. Maunoury	24 A. Banguex
25	T. Taccoust	25 A. Maunoury	25 T. Taccoust	25 T. Taccoust	25 T. Taccoust	25 A. Philip	25 A. Philip	25 A. Banguex	25 A. Banguex	25 A. Banguex	25 T. Taccoust	25 A. Maunoury	25 A. Banguex
26	T. Taccoust	26 A. Maunoury	26 T. Taccoust	26 T. Taccoust	26 A. Philip	26 A. Philip	26 A. Philip	26 A. Banguex	26 A. Banguex	26 A. Banguex	26 T. Taccoust	26 A. Maunoury	26 A. Banguex
27	A. Philip	27 A. Maunoury	27 T. Taccoust	27 T. Taccoust	27 A. Philip	27 A. Philip	27 A. Philip	27 A. Banguex	27 A. Banguex	27 A. Maunoury	27 T. Taccoust	27 A. Maunoury	27 A. Maunoury
28	A. Philip	28 A. Maunoury	28 T. Taccoust	28 A. Philip	28 A. Philip	28 A. Philip	28 A. Banguex	28 A. Banguex	28 A. Maunoury	28 A. Maunoury	28 T. Taccoust	28 A. Maunoury	28 A. Maunoury
29	A. Philip	29 T. Taccoust	29 T. Taccoust	29 A. Philip	29 A. Philip	29 A. Philip	29 A. Banguex	29 A. Banguex	29 A. Maunoury	29 A. Maunoury	29 T. Taccoust	29 T. Taccoust	29 T. Taccoust
30	A. Philip	30 T. Taccoust	30 A. Philip	30 A. Philip	30 A. Philip	30 A. Banguex	30 A. Banguex	30 A. Banguex	30 A. Maunoury	30 A. Maunoury	30 T. Taccoust	30 T. Taccoust	30 A. Maunoury
31	A. Philip	31 A. Philip	31 A. Philip	31 A. Philip	31 A. Philip	31 A. Banguex	31 A. Banguex	31 A. Banguex	31 A. Maunoury	31 A. Maunoury	31 T. Taccoust	31 T. Taccoust	31 A. Maunoury

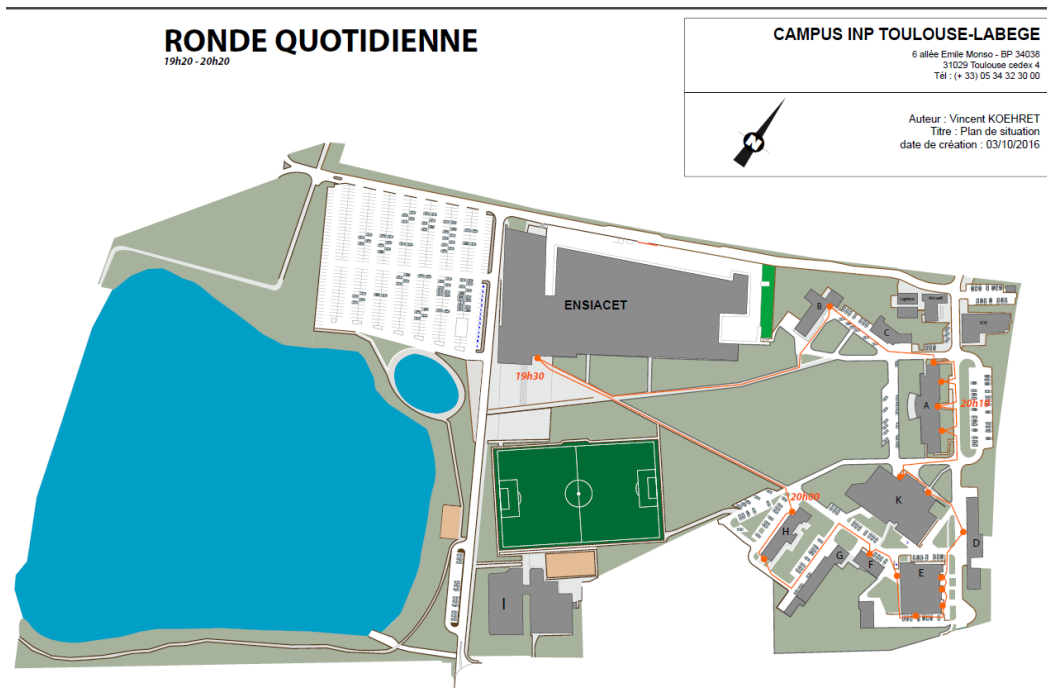
Nombre de jours d'astreintes 2021

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total annuel
2021	12	7	14	7	7	7	7	7	7	10	14	106	106
2022	7	12	9	7	7	7	7	7	9	10	9	14	105

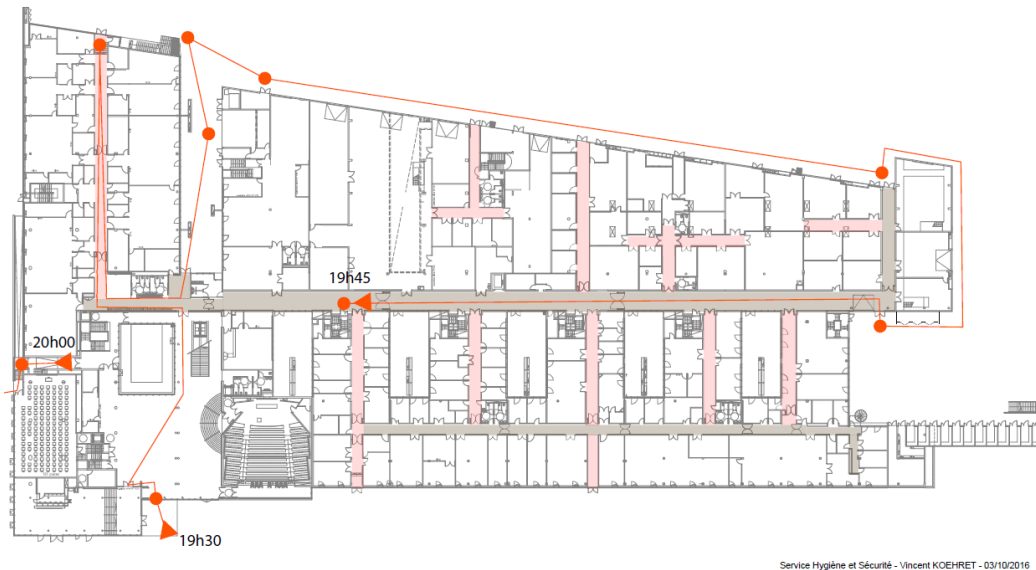
2025

2026

Plan de ronde campus fermeture des bâtiments le soir à 20h00 :



Plan de ronde de fermeture ENSIACET :



Service Hygiène et Sécurité - Vincent KOEHRRET - 03/10/2016

3.1.2 Mode de fonctionnement dégradé Février 2026 à Juin 2026 :

En 2026, le départ à la retraite d'un agent réduira l'effectif opérationnel à 3 personnes, dont l'une est soumise à des contraintes médicales fortes limitant sa capacité de mobilisation. Un agent de l'équipe a également choisi de mettre un terme à son engagement en qualité de gardien logé sur site. L'équipe est donc réduite à 2 agents de terrain.

Dans ce contexte un mode dégradé est mis en place pour assurer la continuité de service. Le planning d'astreinte a été modifié pour équilibrer le nombre de jours d'astreintes entre les deux agents logés qui assureront les mêmes missions que précédemment à l'exception de la l'ouverture et la fermeture de l'INP-ENSIACET. Le reste du temps, l'encadrant assurera une veille téléphonique pour éviter la rupture de surveillance de sécurité. Néanmoins, un mode dégradé est mis en place et consiste en la suppression des missions d'ouvertures et de fermetures des bâtiments, de rondes de surveillance, et d'interventions lorsque celles-ci sont considérées comme non essentielles. Le mode dégradé est assuré jusqu'au 12 juillet. La mission opérationnelle de l'encadrant prendra fin le 30 juin 2026. Le planning d'astreinte est à créer à partir du 26 juillet 2026.

Planning d'astreinte de janvier à juillet 2026

planing gardes 2026(3).xlsx - Excel

Vincent Koehet

Fichier Accueil Insertion Mise en page Formules Données Révision Affichage Aide Accueil

Dites-nous ce que vous voulez faire

Partager

AC33

PLANNING DES GARDES

2026

Campus INP Toulouse-Labège

Validé en réunion d'équipe le 14/03/25

Auteur : Vincent KOEHRET

2026

2027

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Aout Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier

1 T.Tousnet 1 A.Mauroux 1 A.Bangou 1 A.Mauroux 1 A.Mauroux 1 Mode élégné -16 1 Mode élégné -16 1 1 1 1 1 1

2 T.Tousnet 2 T.Tousnet 2 A.Mauroux 2 A.Mauroux 2 Mode élégné -16 2 Mode élégné -16 2 2 2 2 2 2

3 T.Tousnet 3 T.Tousnet 3 A.Mauroux 3 A.Mauroux 3 Mode élégné -16 3 Mode élégné -16 3 3 3 3 3 3

4 T.Tousnet 4 T.Tousnet 4 A.Mauroux 4 A.Mauroux 4 Mode élégné -16 4 Mode élégné -16 4 4 4 4 4 4

5 A.Mauroux 5 T.Tousnet 5 A.Mauroux 5 A.Mauroux 5 Mode élégné -16 5 Mode élégné -16 5 5 5 5 5 5

6 A.Mauroux 6 T.Tousnet 6 A.Mauroux 6 Mode élégné -16 6 Mode élégné -16 6 6 6 6 6 6

7 T.Tousnet 7 A.Mauroux 7 Mode élégné -16 7 Mode élégné -16 7 7 7 7 7 7

8 A.Mauroux 8 T.Tousnet 8 A.Mauroux 8 Mode élégné -16 8 Mode élégné -16 8 8 8 8 8 8

9 A.Mauroux 9 A.Mauroux 9 Mode élégné -16 9 Mode élégné -16 9 9 9 9 9 9

10 A.Mauroux 10 A.Mauroux 10 Mode élégné -16 10 Mode élégné -16 10 10 10 10 10 10

11 A.Mauroux 11 A.Mauroux 11 Mode élégné -16 11 Mode élégné -16 11 11 11 11 11 11

12 T.Tousnet 12 A.Mauroux 12 Mode élégné -16 12 Mode élégné -16 12 12 12 12 12 12

13 T.Tousnet 13 A.Mauroux 13 Mode élégné -16 13 Mode élégné -16 13 13 13 13 13 13

14 T.Tousnet 14 A.Mauroux 14 Mode élégné -16 14 Mode élégné -16 14 14 14 14 14 14

15 T.Tousnet 15 A.Mauroux 15 Mode élégné -16 15 Mode élégné -16 15 15 15 15 15 15

16 T.Tousnet 16 T.Tousnet 16 Mode élégné -16 16 Mode élégné -16 16 16 16 16 16 16

17 T.Tousnet 17 T.Tousnet 17 Mode élégné -16 17 Mode élégné -16 17 17 17 17 17 17

18 T.Tousnet 18 T.Tousnet 18 Mode élégné -16 18 Mode élégné -16 18 18 18 18 18 18

19 A.Bangou 19 T.Tousnet 19 Mode élégné -16 19 A.Bangou 19 A.Bangou 19 19 19 19 19 19

20 A.Bangou 20 T.Tousnet 20 Mode élégné -16 20 A.Bangou 20 A.Bangou 20 20 20 20 20 20

21 A.Bangou 21 T.Tousnet 21 Mode élégné -16 21 A.Bangou 21 A.Bangou 21 21 21 21 21 21

22 A.Bangou 22 T.Tousnet 22 Mode élégné -16 22 A.Bangou 22 A.Mauroux 22 22 22 22 22 22

23 A.Bangou 23 A.Bangou 23 A.Bangou 23 A.Bangou 23 23 23 23 23 23

24 A.Bangou 24 A.Bangou 24 A.Bangou 24 A.Bangou 24 24 24 24 24 24

25 A.Bangou 25 A.Bangou 25 A.Bangou 25 A.Mauroux 25 25 25 25 25 25

26 A.Mauroux 26 A.Bangou 26 A.Bangou 26 A.Mauroux 26 A.Mauroux 26 26 26 26 26 26

27 A.Mauroux 27 A.Bangou 27 A.Bangou 27 A.Mauroux 27 A.Mauroux 27 27 27 27 27 27

28 A.Mauroux 28 A.Bangou 28 A.Bangou 28 A.Mauroux 28 A.Mauroux 28 28 28 28 28 28

29 A.Mauroux 29 A.Bangou 29 A.Mauroux 29 A.Mauroux 29 Mode élégné -16 29 29 29 29 29 29

30 A.Mauroux 30 A.Mauroux 30 A.Mauroux 30 A.Mauroux 30 Mode élégné -16 30 30 30 30 30 30

31 A.Mauroux 31 A.Mauroux 31 A.Mauroux 31 A.Mauroux 31 31 31 31 31 31 31

Nombre de jours d'astreintes 2021

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Aout Septembre Octobre Novembre Décembre Total annuel

11 14 14 11 10 14 7 14 10 11 14 144

13 8 14 14 14 9 17 10 13 9 13 147

2026

3.2 Périmètre

3.2.1 Périmètre géographique

Le campus de Toulouse INP Labège est un campus qui héberge les services centraux et commun de Toulouse INP (ERP 5ème catégorie type W), les installations sportives de Toulouse INP (ERP 3ème catégorie type X), la Prépa de Toulouse INP (ERP 5ème catégorie type R et L), le service des concours communs des INP, le service à compétence nationale Parcoursup, et une Ecole d'Ingénieurs : l'ENSIACET (ERP 1ère catégorie type R, L et N), dont ses 4 laboratoires et 2 centres de transferts de technologie associés. Le campus accueille ainsi un public composé d'étudiants, de personnels, d'Enseignants-Chercheurs et de Chercheurs, ainsi que des visiteurs et des entreprises sous-traitantes.

Le site INP-Toulouse Labège est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche situé dans un environnement ouvert.

Il comprend :

- **4 points d'accès** : 2 portails véhicules, 3 doubles barrières automatiques
- **8 bâtiments principaux** : A, B, D Atelier, D salle des clubs, E, F, H1, H2, DEPS et accueil
- **Stationnements** : Plusieurs parkings extérieurs (visiteurs et étudiants)
- **Systèmes de sécurité installés** :
 - **Contrôle d'accès** : 40 points d'accès gérés via le système *SALTO* (système en cours d'extension)
 - **Alarmes intrusion** de marque Arritech modèle ATSx500A :
 - Accueil : 2 zones comprenant 1Infra-Rouge (IR)
 - Bâtiment A : 23 zones comprenant 12 IR et 8 Contact Magnétique (CM)

- Bâtiment B : 24 zones comprenant 21 IR et 1 CM
- Bâtiment D Atelier : 7 zones comprenant 2 IR, 1 CM et 3 sabots
- Bâtiment D Salle des clubs : 7 zones comprenant 3 IR et 3 CM
- Bâtiment E : 19 zones comprenant 5 IR, 5 CM, 3 barrières et 3 sabots
- Bâtiment F : 3 zones comprenant 2 IR
- Bâtiment H côté H1 : 22 zones comprenant 5 CM et 14 IR
- Bâtiment H côté H2 : 6 zones comprenant 3 IR
- DEPS : 23 zones comprenant 9 CM et 10 IR

3.2.2 Périmètre des prestations ponctuelles attendues

- Sécurité incendie en dehors des heures et périodes d'ouverture des composantes hébergées sur le campus (en semaine du L au V entre 18h00 et 07h00, jours fériés, jours de fermeture de l'établissement en particulier en fin d'année et l'été)
- Sûreté en dehors des heures et périodes d'ouverture des composantes hébergées sur le campus (en semaine du L au V entre 18h00 et 07h00, jours fériés, jours de fermeture de l'établissement en particulier en fin d'année et l'été).
- Ronde de fermeture quotidienne de l'INP-ENSIACET
- Prestations ponctuelles en cas de rupture de continuité de service assuré par les gardes campus.

3.3 Liste non exhaustive des missions attendues et modalités d'exécution

3.3.1 Missions attendues :

- **Télésurveillance** des dispositifs d'alarme intrusion et incendie dans la mesure où ils sont équipés d'un télé transmetteur
- **Levée de doute / intervention sur site** à la suite d'une détection électronique d'alarme intrusion et incendie.
- Les détections d'alarme reçu en centre de télésurveillance doivent faire l'objet d'un télé rapport quotidien adressé aux contacts cité ci-dessus.
- Les interventions sur site doivent faire l'objet d'un rapport détaillé adressé aux contacts cité ci-dessus.
- **Rondes de fermeture**

Typologie d'alarme :

- Intrusion
- Incendie

Procédure de traitement :

- En cas d'alarme incendie-: intervention physique obligatoire
- En cas d'alarme intrusion : application du principe de la double détection et intervention si alarme intrusion avérée
- En cas d'incendie constaté sur site : appel au pompier et appel au contact désigné
- En cas d'intrusion constaté sur site : si la présence des intrus est avérée, appel aux forces de l'ordre et au contact désigné. Si pas d'intrus constaté, appel au contact désigné.

Levée de doute physique :

- Réalisation dans les meilleurs délais
- Pour les alarmes intrusion : Inspection des accès et signes d'intrusion
- Pour les alarmes incendie : Lecture de l'ECS du SDI et levée de doute par recherche de signes d'incendie.
- Application des consignes client

3.3.2. Moyens humains et techniques

- **Exigences pour les agents :**
 - Carte professionnelle *CNAPS* à jour
 - Bonne connaissance des consignes de sécurité, courtoisie, discrétion
 - Aptitude à rédiger des comptes rendus écrits
- **Moyens à fournir par le prestataire :**
 - Tenue professionnelle identifiable
 - Lampe torche, smartphone ou radio
 - Téléphone d'astreinte opérationnel
 - Registre journalier
- **Moyens fournis par l'établissement :**
 - Clés et badges d'accès
 - Klaxon pour évacuation sonore

3.3.3 Modalités d'exécution

- **Horaires d'ouverture** du site : 07h00 à 20h00
- **Effectif minimum requis** : 1 agent par soir
- **Période de prestation** : annuelle, y compris week-ends et vacances
- **Respect strict** des procédures de sécurité internes

3.3.4 Qualité, contrôle et traçabilité

- **Exigences :**
 - Tenue rigoureuse du registre journalier
 - Remplissage systématique des fiches de levée de doute
 - Contrôles inopinés réalisés par le représentant du site
 - Rapport mensuel de prestation (si prévu dans le marché)
 - 100 % des rondes réalisées et tracées
 - 100 % des alarmes traitées dans les délais contractuels
 - 0 % d'incidents non signalés ou non documentés

3.4 Contacts

FONCTION	NOM	Prénom	Téléphone	Mail
Gestionnaire opérationnel du campus– SG ENSIACET	MACE	Julien	06 42 84 46 64	Julien.mace@toulouse-inp.fr
Chef du Service Technique, Immobilier et Logistique (Campus et A7)	WEBER	Frédéric	06 64 24 89 88	Frederic.weber@toulouse-inp.fr
Chef du Service Prévention et sécurité (campus et A7)	NOGER	Laetitia	06 27 64 06 25	Laetitia.noger@toulouse-inp.fr